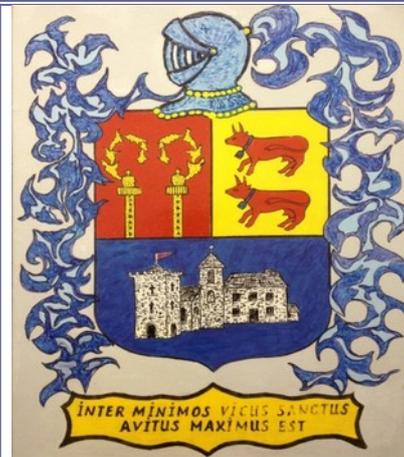




« LOU GUIT »

de Saint-Abit

Numéro 19 – Mois de Décembre 2018



Sommaire

- Le mot du Maire
- Une journée médiévale contée par Evelyne
- La commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale
- La grippe saisonnière
- 116 006 : le nouveau numéro d'aide aux victimes
- Insolite : Les questions que vous vous posez sur le Père Noël

LE MOT DU MAIRE

Une fête de la Saint-Jean au programme varié, une fête médiévale « du dragon » enchantant petits et grands, des journées du patrimoine permettant de découvrir l'Abbaye Laïque et son histoire, l'organisation du centenaire de la guerre de 1914-1918, le marché d'automne, Saint-Abit est un village plein de vie !

Chacune ou chacun s'enrichit de ces moments partagés dans la convivialité.

Je tiens, en cette fin d'année, à renouveler mes remerciements aux associations, la PACAP, les fermes pédagogique, les givrés de Nay, qui dynamisent notre village, grâce à la constance de leurs efforts.

Je remercie également chaleureusement les bénévoles qui, sans faire partie d'une association, réfléchissent déjà à un projet pour la fête de la Saint-Jean de l'an prochain.

Vous trouverez dans cette édition, un retour sur la fête médiévale « du dragon » qui était une première, mais ne sera pas une dernière.

Après l'évocation des événements passés, l'événement à venir pour clore cette année : Noël. Comme chaque année, la messe sera célébrée, le 24 décembre à 19h, (l'horaire sera également indiqué sur la porte de l'Eglise) et sera animée par un groupe de musiciens.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, des retrouvailles chaleureuses en famille ou entre amis, sans oublier ceux qui n'ont pas la chance d'être entourés de proches dans ces moments de partage.

Puisse cette nouvelle année apporter à chacune et chacun d'entre vous une santé préservée et son lot quotidien de bonheur, et de joies petites ou grandes.

Michel CAZET



Une journée médiévale contée par Evelyne



C'est par un après-midi chaud et ensoleillé du mois de septembre, que s'est déroulée "la fête médiévale du dragon".



Né de l'imagination fertile d'Evelyne, ce projet a demandé un an et demi de travail et d'énergie aux membres de la PACAP, mention spéciale à Evelyne pour ses costumes et les décors, et à Gérard pour son superbe dragon en bouteilles de plastique et en papier mâché.

La récompense a été à la hauteur de l'investissement des membres de la PACAP : le jeu a eu un franc succès auprès des enfants. Certains ont déjà retenu leur place pour l'année prochaine !!!



Costumés en habit du moyen-âge ou en heroic fantasy, les membres de la PACAP ont proposé, ce 30 septembre, un jeu de rôle pour les enfants : "La quête aux œufs de dragon ». Venus nombreux des villages voisins, une vingtaine d'enfants sont venus s'inscrire. Ils ont revêtu leur costumes (tabbart) et ont endossé leurs rôles : chevaliers, magiciens ou brigands, ils avaient le choix. Par groupe de trois, ils ont passé des épreuves pour gagner des objets magiques, résolu des énigmes et affronté le dragon pour lui voler ses œufs et les remettre à la noble dame. La récompense pour la réussite de leur mission a été une bourse remplie de monnaie sonnante et trébuchante (enfin des pièces en chocolat !!!).



Les adultes se sont autant amusés que les enfants, et ont joué leur rôle à la perfection avec sérieux et enthousiasme. Il y avait une sorcière (Vanessa), un oracle (Claire), un tavernier (Gérard), un soldat (Jean-Louis), une noble dame (Marie Claude) sa dame de compagnie (Martine), une dyade (Katy) et 2 guides (Dominique et Evelyne).

Un grand merci au peu nombreux bénévoles (4) qui nous ont donné un coup de main pour le montage et le démontage des décors.

Avis aux amateurs : en septembre 2019, à la demande générale, il y aura une réédition de "la fête médiévale » de Saint Abit.



La commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale

Des bleuets fleurissent le Monument aux Morts...

La commémoration de l'armistice du 11 novembre s'est déroulée en deux temps, dimanche matin. À 11 heures, une quarantaine de villageois se sont retrouvés au monument aux morts pour écouter le message d'hommage du Président de la République, avant que le Maire ne donne la parole à Charlotte et Baptiste, qui ont lu des lettres de poilus.



Avant la minute de silence, des écoliers de Saint-Abit ont déposé des bleuets, cueillis le matin même dans un champ semé par l'association des fermes pédagogiques.

Le Maire a rappelé à cette occasion la signification de cette fleur-symbole, sauvage, qui a continué à pousser dans les champs de bataille, ravagés par les combats de la première guerre mondiale.

Une version de « La Marseillaise », interprétée par la Nayaise, Marie-Aude BAUDE, soprano, a clôturé la cérémonie de ce centième anniversaire du cessez-le-feu.



Une exposition présentant la situation du front et de l'arrière durant l'année de la sortie progressive de la guerre, de l'arrivée massive des troupes américaines jusqu'au retour des régiments à Pau et à Bayonne, se tenait à la salle municipale. Autour d'un axe palois et d'un axe bayonnais, cette exposition s'appuyait sur des sources locales (photographies, témoignages, documents) qui,

essentiellement, concernait l'actualité du département et les régiments du département durant cette période.



LA GRIPPE SAISONNIERE

La campagne 2018 de vaccination contre la grippe saisonnière qui a débuté le 6 octobre 2018 se poursuit jusqu'au 31 janvier 2019. Elle bénéficie cette année d'une procédure simplifiée pour les personnes à risque.

Qui peut bénéficier de la gratuité du vaccin ?

Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, déjà vaccinées précédemment ou non, bénéficient désormais d'une procédure simplifiée.

Si vous êtes concerné (personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, personnes obèses, entourage familial des nourrissons à risque de grippe grave), vous recevrez de votre caisse d'Assurance Maladie une invitation et un bon de prise en charge qui vous permettent de retirer gratuitement le vaccin chez le pharmacien et de vous faire vacciner par le professionnel de votre choix. Les personnes de moins de 18 ans doivent bénéficier d'une prescription médicale préalable à la vaccination.

Si vous êtes éligible mais que vous n'avez pas pu être identifié et invité par l'Assurance Maladie, votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien pourront vous délivrer un bon de prise en charge vous permettant d'obtenir gratuitement le vaccin.

Le vaccin antigrippal est pris en charge à 100 % et l'injection est quant à elle prise en charge dans les conditions habituelles, sauf pour les patients pris en charge à 100 % au titre d'une des ALD (affections de longue durée) concernées.

Qui peut vous vacciner contre la grippe ?

Dans le cadre de l'élargissement de l'offre vaccinale et de la simplification du parcours, les compétences des différents professionnels de santé impliqués dans la vaccination contre la grippe ont été élargies. Ainsi, sont désormais habilités à vacciner :

- les médecins ;
- les infirmier(e)s (sauf pour les personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, selon un arrêté du 25 septembre 2018 ; un décret du 25 septembre 2018 permet par ailleurs aux infirmiers de vacciner les personnes n'ayant encore jamais été vaccinées contre cette maladie) ;
- les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois) ;

- les pharmaciens autorisés participant à l'expérimentation, notamment en région Nouvelle Aquitaine, pour la vaccination des personnes majeures (sauf pour les personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure).

A savoir :

Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, le vaccin grippal 2018 contient les virus suivants :

- un virus de type A/Michigan/45/2015 (H1N1) pdm09 ;
- un virus de type A/Singapore/INFIMH-16-0019/2016 (H3N2) ;
- un virus de type B/Colorado/06/2017 (lignée B/Victoria/2/87) ;
- un virus de type B/Phuket/3073/2013 (lignée B/Yamagata/16/88).

Il faut aussi adopter les bons gestes

Pour se protéger et protéger son entourage, il est essentiel que chacun mette en place, dès que les virus grippaux circulent, des gestes simples destinés à limiter la transmission des virus :



- se laver les mains régulièrement, avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- se couvrir la bouche en cas de toux ou d'éternuement ;
- utiliser un mouchoir en papier à usage unique, etc.

Pour les personnes malades :

- porter un masque ;
- limiter les contacts avec les personnes fragiles ou malades.

L'efficacité de chacune de ces mesures (vaccination et gestes barrières) est optimisée en les combinant. Cela permet de constituer un bouclier sanitaire.

Textes de référence :

- [Décret 2018-805 du 25 septembre 2018 relatif aux conditions de réalisation de la vaccination antigrippale par un infirmier ou une infirmière](#)
- [Arrêté du 25 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2017 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière](#)

- [Arrêté du 25 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017](#)



116 006

Le nouveau numéro d'aide aux victimes

Publié le 06 décembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Victimes d'un chauffard, d'une escroquerie sur internet, de propos racistes, de violence... Appelez le **116 006, le nouveau numéro d'aide aux victimes, gratuit et ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h.**

Cette porte d'entrée unique pour toutes les victimes, proches et témoins directs remplace l'ancien « 08Victimes ».

Cette plateforme téléphonique s'adresse aux victimes d'infractions (vols, agressions...) mais aussi aux victimes d'accidents de la route, d'événements collectifs, d'attentats ou de catastrophes naturelles.

Dans le respect de l'anonymat de l'appelant, ce dispositif écoute et dirige les victimes vers les réseaux associatifs d'aide aux victimes et les services spécialisés.

Où s'informer ?

116 006 - Numéro d'aide aux victimes

Écoute, informe et conseille les victimes d'infractions ainsi que leurs proches.

Par téléphone **116 006** - appel gratuit - Ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h

Le service est également accessible en composant le **+33 (0)1 80 52 33**

Ce service est également accessible aux Français de l'étranger au **00 33 1 80 52 33 76**

France Victimes met également à disposition du public un courriel : **victimes@france-victimes.fr**

Insolite : Les questions que vous vous posez sur le Père Noël

Savez-vous où vit le Père Noël ?

Une question qui a taraudé des milliards d'enfants à travers les siècles... Vous pourrez trouver le village du Père Noël dans une région située au Nord de la Finlande, appelée la Laponie. N'oubliez pas de vous couvrir car les températures peuvent descendre jusqu'à -40°C.



Comment s'appellent les rennes du Père Noël ?

Ils sont au nombre de neuf : Comète, Cupidon, Danseuse, Eclair, Fringant, Furie, Tonnerre, Tornade, et Rudolphe.

Pourquoi le Père Noël est-il rouge ?

En fait, ce personnage n'a pas toujours été rouge. Il a longtemps été représenté, muni d'une grande parure verte. Ce n'est qu'au vingtième siècle, que la couleur rouge apparaît. Et tout ça à cause du Coca Cola, véridique ! A l'époque, la marque avait entrepris une grande campagne publicitaire reprenant la figure de Santa Claus, alias le Père Noël.



A quoi servent les lutins du Père Noël ?

Aussi appelés Elfes, ces petits personnages travaillent toute l'année, pour fabriquer les jouets commandés par les enfants du monde entier.

Qu'est-ce que la Paternalophobie ?

C'est la peur du Père Noël. La voix grave du Père Noël, son épaisse barbe, et sa grosse carrure peuvent impressionner certains enfants, qui le comparent parfois à un ogre.



Comment représente-on la Mère Noël ?

Deux écoles : la première, la plus courante, représente la Mère Noël comme une dame âgée, calme, préparant



Versus



des biscuits, et assistant les lutins dans la fabrication des jouets ; la seconde, plus moderne, dans laquelle la Mère Noël est une femme très sexy, en robe courte, et portant des talons. Il semble que là aussi, le réchauffement climatique ait frappé...

Quels films regarder à Noël ?

Vous pouvez profiter de Noël pour réviser vos classiques se déroulant sur le thème de Noël ou durant la période des fêtes :

La course au jouet (1996), Maman j'ai raté l'avion (1990), L'Etrange Noël de Monsieur Jack (1993), Love Actually (2003), Le Grinch (2000), Piège de Cristal (1988) ou encore la pièce de théâtre Le Père Noël est une ordure (1979), ...

Vous pouvez également choisir des films plus récents comme :

Santa & Cie (2017) ou Les Chroniques du Père Noël, sorti en 2018. Ce dernier est un film très sympathique, de Chris Columbus, qui a notamment réalisé Harry Potter à l'Ecole des Sorciers.

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS !!



VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Lundi et Mardi matin, et Jeudi de 9h à 17h

Téléphone : 05.59.71.21.09

E-mail : commune-de-saint-abit@wanadoo.fr

Site Internet : www.saint-abit.fr